

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil dix-neuf et le sept février à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le premier février, s'est réunie en mairie annexe, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (18) : M. Joseph, M. Chorel, Mme Sarkissian, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Aymes, Mme Bouron, Mme Bourgeois, M. Freani, M. Valero, M. Maes, M. Roux, Mme Maes, Mme Bertoniri, M. Mouaddel, M. Ceccaldi, M. Bocquet.

Représentés (05) : Mme Hecq par M. Rocheteau, M. Caparros par M. Valero, Mme Revest par M. Bertoncini, Mme Massot par Mme Bertoniri, M. Vivier par Mme Sarkissian.

Absent (06) : M. Garcia, Mme Goncalves, Mme Pouchko, M. Palix, Mme Lentillon, Mme Osten.

N° et Objet : 08 - Budget annexe de la chambre funéraire - Vote du budget primitif exercice 2019

Rapporteur : Marlène NADJARIAN

Le rapporteur donne connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2019 pour le budget annexe de la chambre funéraire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter chapitre après chapitre ce budget primitif annexe de la chambre funéraire qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes:

Pour la SECTION D'EXPLOITATION à ----- 19 200 €

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à ----- 1 926 €

Soit globalement ----- 21 126 €

Pour (23) : M. Joseph, Mme Hecq, M. Chorel, Mme Sarkissian, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Aymes, Mme Bouron, Mme Bourgeois, M. Freani, M. Valero, M. Maes, M. Roux, Mme Maes, Mme Bertoniri, M. Caparros, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Ceccaldi, Mme Massot, M. Bocquet, M. Vivier.

Contre (0) : néant.

Abstention (0) : néant.

adopté à l'unanimité



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol